



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRÊTÉ N° 31308. /2023 -MESupRES
autorisant l'ouverture de l'Etablissement d'Enseignement Supérieur
Privé dénommé « Institut Supérieur Paramédical Saint Georges » à
Mampikony et portant habilitation de son offre de formations.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2004-004 du 26 juillet 2004 modifiée par la loi n°2008-011 du 17 juillet 2008 portant orientation générale du système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar ;

Vu le décret n°2008-179 du 15 février 2008 modifié par le décret n°2012-831 du 18 septembre 2012 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de Recherche en vue de la mise en place du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD) ;

Vu le décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019-073 du 06 février 2019 modifié et complété par le décret n°2022-510 du 13 avril 2022 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret N°2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par les décrets n°2022-400 du 16 mars 2022, n°2023-165 du 20 février 2023 et n°2023-1350 du 10 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après avis de la Commission Nationale d'Habilitation du 22 au 24 août 2023 ;

ARRÊTE :

Article Premier. - Est autorisée l'ouverture de l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé dénommé « Institut Supérieur Paramédical Saint Georges » à Mampikony. L'offre de formation dispensée par cet Etablissement, selon le domaine et la mention indiqués dans ce tableau ci-dessous reçoivent l'habilitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Etablissement	Domaine / Mentions	Durée de la formation	Diplômes délivrés
Institut Supérieur Paramédical Saint Georges – ISPSaint Georges à Mampikony Clinique Saint Georges – Mampikony Lot 2060 D Tsaramandroso – 414 Mampikony Tél. 032 55 313 50 / 038 83 728 12 email : infoispsg@gmail.com	Domaine : Sciences de la Santé Mention : Paramédicaux Parcours : - Sage-Femme - Infirmier Généraliste	Trois (03) ans après le baccalauréat ou six (06) semestres après le Baccalauréat	- Licence en « Paramédicaux »

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 17 novembre 2023

*Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
et par Délégation, Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique*
ASSOUMACOU Elia Béatrice